

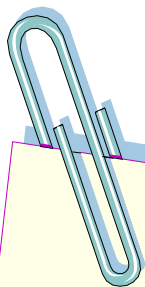
# LE P'TIT JOURNAL DE PLASSAC

## DANS CE NUMÉRO :

Le mot du Maire. Etat Civil. Infos du Conseil Municipal.	2
Le club des Aînés Ruraux.	4
Le centre de secours des pompiers. L' A.C.C.A. de Plassac.	5
Puits et forages domestiques : nouvelle réglementation. Faites votre compost !	6
Déchèteries : Mode d'emploi. Programme des Manifestations.	8



**Pour les nouveaux habitants, il est conseillé de se faire connaître à la Mairie pour recevoir des informations personnalisées tel que le recensement des enfants de 16 ans, la carte gratuite pour l'accès des enfants aux Antilles de Jonzac.**



### Mairie de PLASSAC

2, place Saint Laurent  
17 240 PLASSAC

Tél. / Fax : 05.46.49.84.32.

E-mail : [plassacmairie17@orange.fr](mailto:plassacmairie17@orange.fr)



Commémoration du 8 Mai à Plassac



Défilé de la commune à la Fête cantonale

## Horaires de la Mairie

Mardi, Jeudi, Vendredi :

8 h à 12 h et 14 h à 17 h

Mercredi, Samedi :

8 h à 12 h

Permanence du Maire :

Mardi, Jeudi, Samedi :



## Mot du Maire

Plassacais, Plassacaises.

Ces dernières semaines et celles à venir nous donnent l'occasion de nous retrouver dans de nombreuses manifestations organisées sur la commune. Le Moto-cross a recueilli un vif succès, par la présence de concurrents encore plus nombreux, mais surtout par sa fréquentation. La Chasse à courre a elle aussi remporté un grand succès.



Vous le voyez, ce sont des week-ends chargés pour nos associations, que je tiens à remercier aujourd'hui pour leur travail qui font le succès de ces manifestations. C'est également l'occasion pour NOS ASSOCIATIONS de vous présenter leurs manifestations pour l'été, avec la sardinade d'été organisée par le comité des fêtes et la fête des battages organisée par l'ACCA.

Bravo à tous les bénévoles des associations qui concourent efficacement à l'animation de notre village. Je suis certain que nous pourrons nous retrouver tous ensemble à l'occasion de la sardinade d'été organisée le 04 juillet à l'atelier municipal, ainsi que les 20 et 21 juillet pour la fête des battages sur le terrain de gatebourse.

Merci à vous tous, participants, qui faites en sorte que Plassac soit accueillant et vivant. Au nom du Conseil municipal, félicitations à vous tous et rendez-vous à l'occasion de tous ces événements !

## Etat civil

### Mariage :

Patricia LETANG et René DUPONT

le 30 mai 2009



### Naissances :

LEVRAULT Maéva

le 20 février 2009 à COGNAC

HARDY Angie

le 6 avril 2009 à SAINTES

BRACHET Krystal

le 28 avril 2009 à SAINTES

AUMERCIER Erwan

le 30 avril 2009 à SAINTES

COUIN Alexis

le 1er juin 2009 à SAINTES



## Infos du conseil municipal

### TAUX D'IMPOSITION

A noter que des subventions significatives viennent atténuer la charge communale, ce qui permet au Conseil Municipal de décider de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année 2009. Ils sont donc reconduits comme suit :



- Taxe habitation : 7,98 %

- Foncier bâti : 13,82 %

- Foncier non Bâti : 37,50 %

- Taxe professionnelle : 14,32 %



### TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE AU 01.01.2009

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire ne sont plus encadrés. Ils sont désormais librement décidés par la collectivité locale qui a la charge de la cantine scolaire, sous réserve que le tarif fixé ne soit pas supérieur au coût réel de fonctionnement du service.

Monsieur le Maire rappelle que les repas livrés par la société Avenance sont facturés aux usagers 2,63 € depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Un nouveau contrat a été conclu avec cette même société avec une révision des prix à la baisse portant le coût du repas pour la commune à 2,55 € TTC.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter à 2,55 € le prix du repas de cantine scolaire pour les élèves de l'école primaire de Plassac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les besoins du service, il est nécessaire d'augmenter les heures de travail de Mr LEHAY Patrice par la suppression du poste d'agent technique de 28 heures et la création d'un même poste de 35 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de Mr LEHAY à compter du 15 avril 2009



### RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION DU COORDONATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant de l'INSEE concernant le recensement des habitants de la commune qui sera réalisé en 2010. La collecte débutera le 21 janvier 2010 et se terminera le 20 février 2010.

Il est demandé au conseil municipal de désigner un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur privilégié de l'Insee pendant la campagne.

Après délibération, le conseil municipal désigne Mme Sylvie GALLOT, pour assurer cette mission.

### INFORMATIONS DIVERSES

☆ Madame DELAIRE informe le conseil municipal que les directeurs des écoles du RPI ont déposé une demande à l'inspection académique afin que le vendredi 22 mai soit remplacé par le mercredi 1<sup>er</sup> juillet qui sera exceptionnellement un jour de classe. Cette demande ayant été acceptée, il conviendra de prendre des dispositions pour que le personnel assure la surveillance des enfants et la cantine.

☆ Mr MAIANO informe le conseil municipal du don de 3 écrans d'ordinateurs fait à l'école communale par Mr WARET et le Lycée de Pons. Le conseil remercie les généreux donateurs.





☆La commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse afin de faire face à tous les travaux de tontes.

☆Les travaux de l'extension de l'atelier communal sont commencés et sont réalisés par les employés de la commune.

☆Les taxes concernant la collecte des ordures ménagères augmenteront cette année. Le taux actuel est de 4.54% et passera à 5.50%.

(la gestion est faite par la Communauté De Commune de Haute Saintonge)



☆En cette saison printanière, il est important de rappeler que faire du feu est interdit. Il est nécessaire de procéder à une demande d'autorisation auprès de la mairie pour en faire.

☆Un râtelier pour le stockage des drapeaux de pavioisement récemment achetés a été confectionné et offert par Monsieur SEGUIN.

☆Une boîte à idée confectionnée et offerte par Monsieur SEGUIN se trouve dans l'entrée de la mairie. Comme son nom l'indique vous pourrez y glisser vos idées, remarques, suggestions...

☆Nous rappelons que l'utilisation des containers à poubelles situés sur la place, est réservé aux commerçants et aux utilisateurs de la salle des fêtes.

☆la mairie sera fermée du jeudi 25 juin au samedi 18 juillet (congés maladie). Mr le maire assurera ses permanences les mardis, jeudis et samedis de 8h à 12h.



## Le Club des Aînés Ruraux

Le club des Aînés Ruraux réuni le 20 mars 2009 en assemblée générale, a réélu le bureau qui reste inchangé cette année encore, et a aussi programmé certaines manifestations.

Le théâtre patoisant étant passé, nous avons pu faire le bilan qui cette année encore était très satisfaisant, 2 représentations : samedi 14 février, 100 spectateurs, et dimanche 15 février, 186 spectateurs ont applaudi la troupe des Durathieurs de Jonzac.

Un voyage à la Venise Verte est prévu le 18 juin 2009, prix 25 €.

Un repas de plein air au camping de Port Maubert le jeudi 25 juin 2009, prix 20 €.

Si vous êtes intéressés par ces sorties, n'hésitez pas à nous contacter au 05 46 49 80 27.

Notre réunion mensuelle est inchangée, elle a lieu le 3ème vendredi de chaque mois.



## Le centre de secours des pompiers

La manœuvre du **centre intercommunal de secours** a eu lieu traditionnellement le 1<sup>er</sup> mai, cette année le scénario moto contre véhicule s'est déroulé sur notre commune à l'atelier municipal.

Cette manœuvre nous permet de voir comment interviennent les pompiers sur les lieux d'un sinistre ainsi que l'utilisation du matériel de secours.

Nous rappelons que Mr Danet, chef de centre de ST Genis de Saintonge, fait état d'un manque de pompiers bénévoles au centre de secours et que toute personne désireuse de vouloir avoir des informations sur cette vocation peut contacter le chef de centre Mr Danet Henri à Saint Genis de Saintonge.



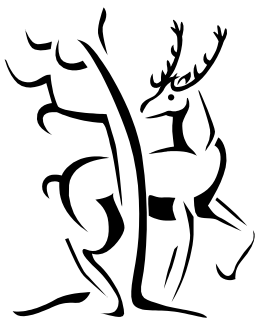
## L'A.C.C.A. de Plassac



Nous avons passé un super dimanche 8 février à Blagon (33).

Une soixantaine de convives a prit le petit déjeuner avant de partir à la chasse au cerf avec les chiens de notre ami Claude Laffont de Saint Germain du Seudre. Il faisait froid mais les chasseurs ont été récompensés car un cerf a été tué par Claude Audebert et une biche par Kiki.

C'est après un délicieux dîner que nous sommes repartis vers Plassac.



Le samedi 7 Mars, nous avons retrouvé pour la 11<sup>ème</sup> fois le Rallye ST Louis de Vendée toujours avec beaucoup de plaisir pour notre traditionnelle chasse à courre aux cerfs. Après le petit déjeuner nous nous sommes réunis au château de Plassac chez le comte Depellet qui nous à accueilli pour entendre le rapport fait par les chasseurs qui avaient fait les pieds le matin. Cette année un 8 cors était caché dans les bois du Pléssis, après 3 heures 30 de chasse il s'est fait prendre à Consac. Nous remercions les Présidents des ACCA pour les droits de suite.

Nous avons dîné à la salle des fêtes pour clôturer notre journée.

Une chasse à courre au lièvre à été organisée le dimanche 22 Mars 2009 avec le Rallye Val du Seudre, aucun lièvre n'a été chassé.

Un super Loto a été organisé le samedi 6 juin 2009 à la salle des fêtes de Boisredon.

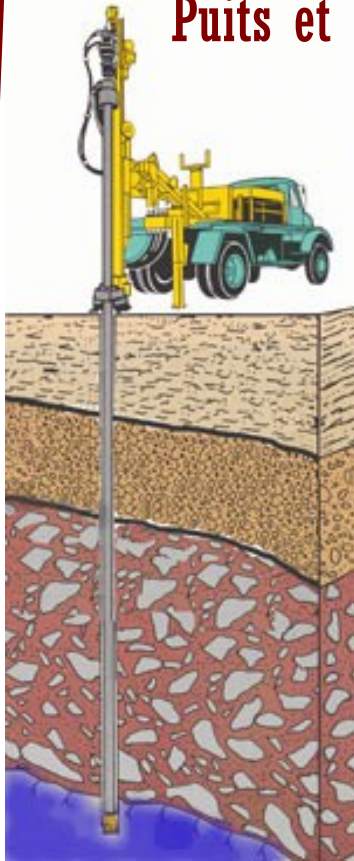
L'assemblée Générale de L' ACCA aura lieu le vendredi 19 juin à 21 h à la petite salle des fêtes.

Ne pas oublier les manifestations à venir organisées par l'ACCA :

- Samedi 18 juillet 2009 à 20 heures : Sangliers à la broche.
- Dimanche 19 juillet 2009 : Fête des battages avec repas campagnard à 14 h 30 et animation par le groupe Folk-Dance.



## Puits et forages domestiques : Nouvelle réglementation



Le décret du 2 Juillet 2008 fixe l'obligation, pour chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie.

Cette obligation est rentrée en vigueur depuis le 1er Janvier 2009.

Ainsi, tout nouvel ouvrage réalisé après le 1er Janvier 2009 devra faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

Concernant les ouvrages existants au 31 Décembre 2008, ils devront être déclarés avant le 31 Décembre 2009.

La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire disponible sur :

<http://www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr/>, en reprenant les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement (sans entrer dans des précisions trop techniques) ainsi que des informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée. Ce formulaire devra être déposé ensuite à la mairie.

*De même, chaque propriétaire de puits ou forages se doit de vérifier sa sécurisation et sa fermeture.*

## Faites votre compost !



Le compostage est un processus naturel qui permet de « transformer » les déchets organiques en terreau nourricier naturel très riche, qui peut être réutilisé dans le jardin.

### Les avantages de cette technique :

- ↗ Diminution de la masse de déchets.
- ↗ Economie d'argent. (moins de sacs poubelles – et compostage gratuit)
- ↗ Diminution de la pollution. (traitement des déchets)
- ↗ Création d'un terreau nourricier naturel qui peut être réutilisé dans le jardin, les bacs à fleurs, etc.

### Les matières à placer dans le compost doivent être si possible sèches :

- ☺ les tontes du gazon, la paille, les cendres, sciures et copeaux de bois.
- ☺ les restes de légumes et de fruits sauf s'il ont été traités.
- ☺ les végétaux issus des tailles doivent être broyés.
- ☺ les fumiers d'animaux (le meilleur étant celui du cheval).
- ☺ les mouchoirs en papier, essuie-tout, certains tissus en fibres naturelles.
- ☺ les fonds de pots de fleurs ou de jardinières.
- ☺ le marc de café et les filtres papier.
- ☺ les marcs de raisins, les sachets de thé et les litières animales. (sans les déjections)
- ☺ les coquilles d'œufs, la couenne de jambon, les croutes de fromage.
- ☺ les coques des noix, cacahuètes, noix, ...
- ☺ les cheveux, poils, ongles, plumes, ...
- ☺ les feuilles saines et les fleurs fanées.





**A ne pas composter :**

- ⊗ les plantes malades.
- ⊗ la viande, le poisson, et les produits laitiers.
- ⊗ les excréments d'animaux domestiques.
- ⊗ les "mauvaises herbes" montées à graines.

**Le compostage en bac**

Le composteur, aussi appelé « bac à compost » se présente sous la forme d'une structure en bois, en métal ou en plastique. Il contient un volume réduit de déchets à composter et limite les effets de surface tels que l'assèchement ou le refroidissement. Il peut être plus ou moins ouvert sur l'extérieur.



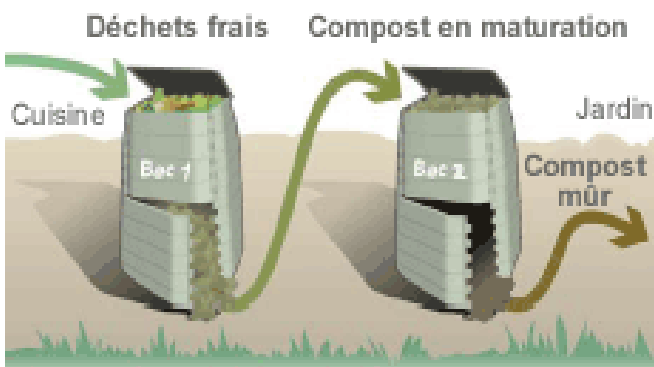
**Avantages**

- ☺ Encombrement et nuisances visuelles réduits.
- ☺ Vous pouvez le mettre à l'abri des aléas climatiques et assurer une décomposition homogène pour l'ensemble de la masse.
- ☺ Les composteurs fermés placent les déchets hors de portée des animaux.
- ☺ Il vous permet de fabriquer votre compost même si vous ne disposez que peu de place.
- ☺ Le compostage peut être rapide. (4 à 5 mois)

**Inconvénients**

- ⊗ Le petit volume de compostage (jusqu'à 1000 litres). Vous pourrez remédier à cette contrainte en utilisant plusieurs composteurs.
- ⊗ Il faut y consacrer du temps. Le fait que le composteur soit fermé, ne signifie pas que le compostage se fasse seul. Il faut le surveiller fréquemment pour éviter les dérives. (Sécheresse, pourrissement nauséabond) qui sont irréversibles en l'absence d'intervention de l'opérateur.
- ⊗ Le brassage est malaisé dans un composteur. Le plus simple est de le vider complètement et de le remplir en prenant soin de ne pas mélanger les déchets frais et le compost en maturation.

Le mieux pour cela est de disposer de 2 bacs : le premier pour les déchets les plus frais, le deuxième pour la maturation du compost.



Vous êtes intéressés par le compostage; vous souhaitez plus d'information, merci de remplir ce coupon de contact et le retourner à votre mairie ou à la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, 7 rue Taillefer, BP 2, 17 501 JONZAC Cedex / Par email : [contact@haute-saintonge.com](mailto:contact@haute-saintonge.com) en indiquant en objet : infos compost.

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Les données collectées ici ne serviront pas à d'autres fins et ne seront cédées à aucun tiers commercial.





## Déchèteries : Mode d'emploi

Il n'est pas toujours aisé de s'y retrouver dans une déchèterie ou de bien comprendre l'importance et la portée de l'acte de tri. Avec ce petit mémo, complétez vos connaissances afin de savoir ce que deviennent vos déchets recyclables.



**Tout venant**  
(Vieux matelas, baignoire...)  
Reconditionnés, recyclés ou mis en décharge



**Ferraille**  
Recyclée par des aciéries ou des fonderies



**Amiante**  
(plaque fibro-ciment liée)  
Triée, traitée rendue inoffensive



**Grands cartons**  
(Pliés et vidés)  
Recyclés dans des usines papétières pour créer de nouveaux cartons.



**Bois**  
(Palettes, chaises, tables...)  
Recyclé, il sert à la fabrication de nouveaux produits ou en chaufferie bois



**Batteries**  
L'acide contenu est neutralisé, le plomb et le plastique recyclés



**Gravats**  
(Déchets de démolition, pierres...)  
Utilisés en remblais ou stockés en décharge spécifique



**Piles**  
Traitées puis les métaux et composants sont recyclés



**Néons, Ampoules Téléphones mobiles**  
Reconditionnés, recyclés ou mis en décharge



**Déchets verts**  
(Tontes de gazon, d'arbres...)  
Broyés et compostés afin d'être valorisés en agriculture et dans les espaces verts



**Huiles de friture**  
Régénérées et utilisées en cimenterie pour produire de l'énergie



**Déchets toxiques**  
(résidus de solvant, peinture, traitement...)  
Triés, traités, rendus inoffensifs



**Huiles de vidange**  
L'acide contenu est neutralisé, le plomb et le plastique recyclés



**Equipements Electroniques**  
(Ecran ordinateur, TV...)  
Reconditionnés, recyclés ou mis en décharge

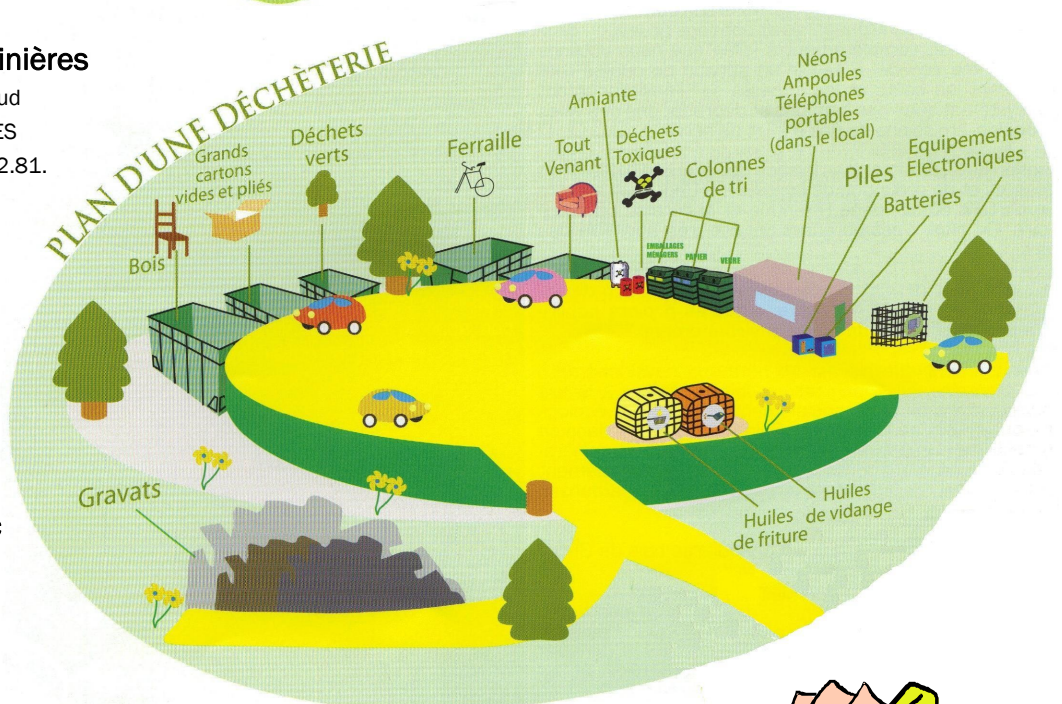
### Déchèterie de Guitinières

6, route Pont Richaud  
17 500 GUITINIÈRES  
Tél./Fax. : 05.46.48.32.81.



### Déchèterie de Lorignac

Les Terriers des Caves  
17 240 LORIGNAC  
Tél./Fax. : 06.88.38.12.85.



## Programme des manifestations

- 18 juin : Voyage à la Venise Verte organisé par le Club des Aînés Ruraux.
- 25 juin : Repas de plein air au camping de Port Maubert avec le club des Aînés Ruraux.
- 4 juillet : Sardinade du comité des fêtes.
- 18 juillet : Soirée "Sanglier à la broche" de l'ACCA.
- 19 juillet : Fête des battages de l'ACCA, déjeuner campagnard à 14h30 et animation.
- 7 novembre : Dîner dansant du Comité des Fêtes.

